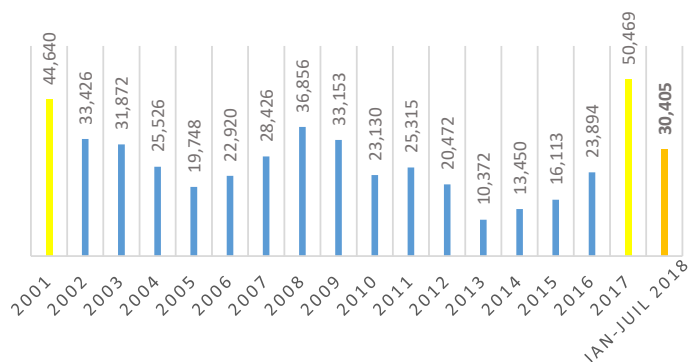


9/7/2018

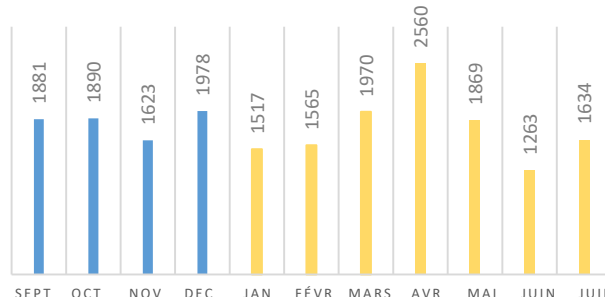
COMBIEN?

LES DEMANDES D'ASILE AU CANADA 2001 - 2018



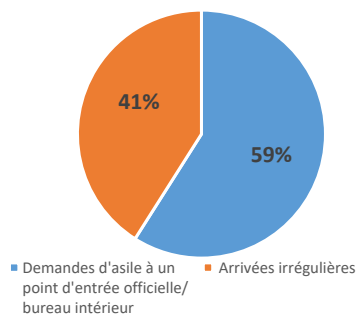
- Selon les tendances actuelles, le Canada pourrait recevoir en 2018 environ le même nombre de demandes d'asile que celui de l'an dernier.
- Ces chiffres sont comparables à ceux de 2001.

LES ARRIVÉES IRRÉGULIÈRES AU CANADA SEPT 2017 - JUIL 2018



- Le nombre de personnes qui traversent la frontière de manière irrégulière est relativement stable depuis septembre 2017.
- Aucune hausse marquée de demandeurs d'asile n'a eu lieu cet été.

DISTRIBUTION DES DEMANDES D'ASILE DE JAN-JUIL 2018



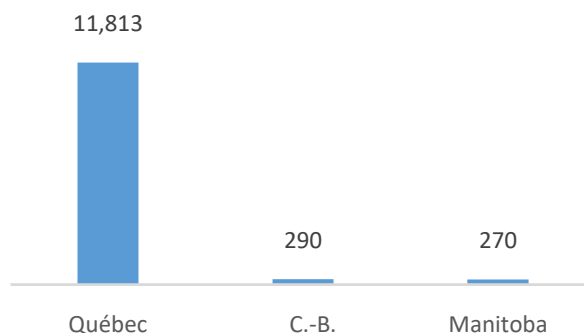
- 59% de toutes les demandes d'asile faites au cours des huit premiers mois de 2018 ont été effectuées à un point d'entrée officiel ou dans un bureau d'immigration à l'intérieur du Canada (même proportion l'année dernière).

En vertu des lois canadiennes et internationales, traverser la frontière de manière irrégulière n'est pas considéré comme une infraction si c'est pour faire une demande d'asile. Dû aux circonstances ayant entraîné leur fuite, plusieurs réfugiés sont contraints de voyager sans documents ou autorisations de voyage.

OÙ?

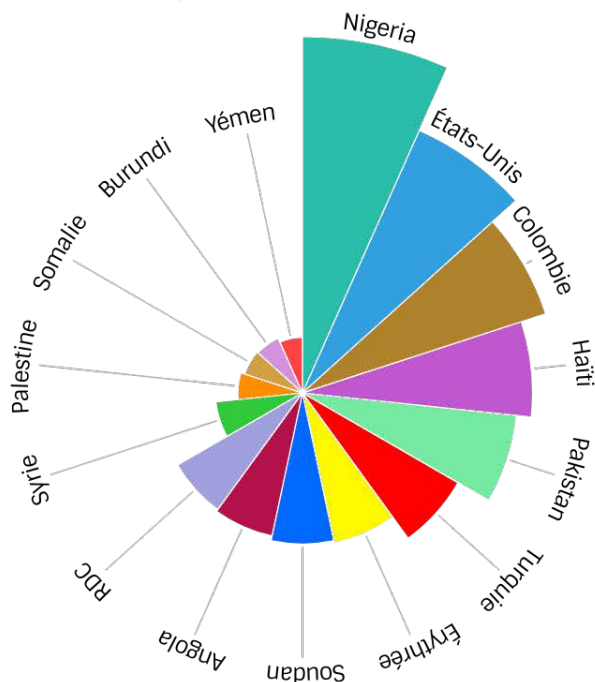
- La majorité des arrivées irrégulières (95%) continuent d'avoir lieu au Québec.
- Pourquoi au Québec? Roxham Road est le point de passage le plus emprunté par les demandeurs d'asile qui traversent la frontière canadienne de façon irrégulière parce qu'il est facile d'accès et sécuritaire et parce qu'il a reçu une attention médiatique importante en 2017.

LES ARRIVÉES IRRÉGULIÈRES PAR PROVINCE JAN- JUIL 2018



QUI?

15 PAYS SOURCES PRINCIPAUX d'arrivées irrégulières au cours des huit premiers mois de 2018 :



Certains de ces pays sont en guerre; dans d'autres pays sévissent de graves violations de droits humains.

Top 3 :

Nigeria : Environ la moitié des demandeurs d'asile qui ont franchi la frontière de manière irrégulière entre janvier-juillet 2018 étaient des Nigériens. Cependant, ce nombre a diminué depuis mai 2018 et représente maintenant un tiers des arrivées irrégulières.

États-Unis : Il s'agit principalement d'enfants nés aux États-Unis, de parents demandeurs d'asile non américains.

La Colombie : Les demandeurs d'asile colombiens figurent parmi les ressortissants des 10 principaux pays sources de demandes d'asile au Canada et à la frontière depuis plusieurs années.

COMPOSITION FAMILIALE ET STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE



Les demandeurs d'asile qui franchissent la frontière de manière irrégulière sont représentatifs d'un mélange de familles, de parents monoparentaux, de couples et de personnes voyageant seules. Environ 2/5 des entrées irrégulières au Québec sont des enfants qui accompagnent leurs parents.

Comme les persécutions peuvent toucher des personnes de tous les horizons, les demandeurs d'asile arrivant aux frontières canadiennes ont des profils socioéconomiques et académiques très variés.

POURQUOI?

MOTIFS DE PERSÉCUTION INVOQUÉS:

Colombie

- Témoins/victimes de groupes armés non étatiques, de groupes paramilitaires ou de crime organisé
- Opinion politique - militantisme
- Violence domestique
- Orientation sexuelle
- Discrimination raciale / persécution des Afro-Colombiens

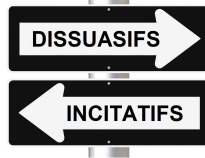
Nigeria

- Orientation sexuelle
- Risque de mutilation génitale féminine
- Violence domestique, mariage forcé
- Persécution religieuse

DÉCISION DE FRANCHIR LA FRONTIÈRE ÉTATS-UNIS – CANADA

Les demandeurs d'asile mentionnent un mélange de facteurs incitatifs et dissuasifs. Ils comprennent :

- Présence de liens familiaux / communautaires au Canada
- Perception que les réfugiés au Canada bénéficient d'un meilleur soutien
- Perception que leur demande d'asile a de meilleures chances d'être acceptée au Canada
- États-Unis utilisés seulement comme point de transit pour demander l'asile au Canada (le visa américain étant plus facile à obtenir que le visa canadien)
- Longue durée de la procédure d'asile aux États-Unis
- Crainte de la rhétorique américaine perçue comme étant hostile envers les immigrants et les étrangers
- Peur d'être déporté



IMPACT ET RÉPONSE

CONTRÔLE DE SÉCURITÉ

Le gouvernement canadien ne prend aucun raccourci à l'égard des arrivées irrégulières à la frontière. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) effectuent des vérifications concernant les potentielles menaces à la sécurité et à la santé publique pour tous les demandeurs d'asile, incluant ceux et celles entrés irrégulièrement.



Vérification des valises



Prise des empreintes digitales et vérification de l'identité



Vérification des antécédents dans les bases de données canadiennes et américaines et d'Interpol.

Selon des sources gouvernementales, **moins de 1%** des demandeurs d'asile arrivés de manière irrégulière avaient des antécédents criminels sérieux.

STATUT ET TEMPS PASSÉ AUX ÉTATS-UNIS



La majorité des demandeurs d'asile a un visa américain valide au moment de traverser la frontière canadienne. D'autres ont une demande d'asile en cours aux États-Unis. Une minorité de personnes s'est fait refuser l'asile ou n'a pas de statut de résident légal aux États-Unis.



Un nombre important de demandeurs d'asile a seulement transité par les États-Unis avec un visa de visiteur pour une courte période, avec l'intention de venir demander l'asile au Canada. D'autres ont vécu aux États-Unis pendant un certain temps, allant de quelques années à plus d'une décennie.

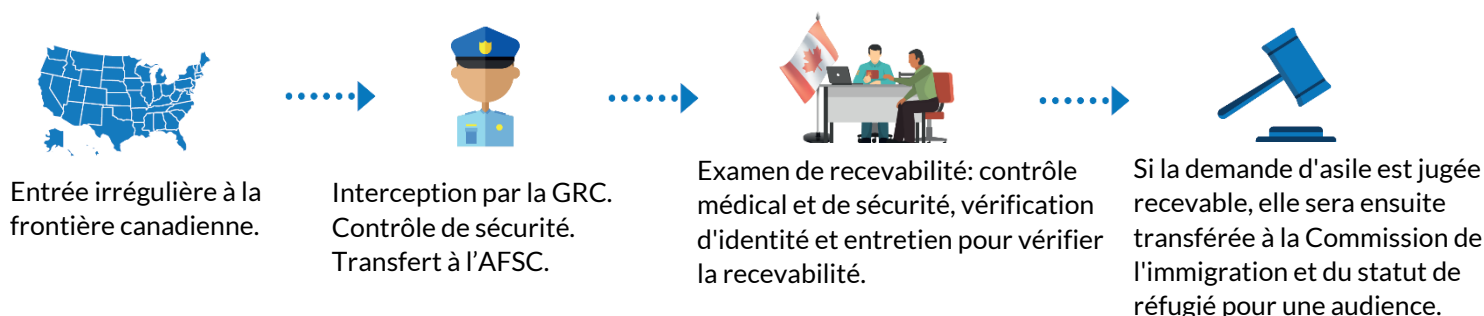


Selon l'Entente entre le **Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs**, les individus aux États-Unis **ne peuvent pas** présenter une demande d'asile à un poste frontalier canadien à moins d'être visés par une exception prévue par l'Entente, par exemple avoir un membre de leur famille proche au Canada.



L'Entente sur les tiers pays sûrs **ne s'applique pas** aux personnes qui traversent la frontière entre les points d'entrée officiels, car au moment où elles demandent l'asile, elles sont considérées comme étant déjà au Canada.

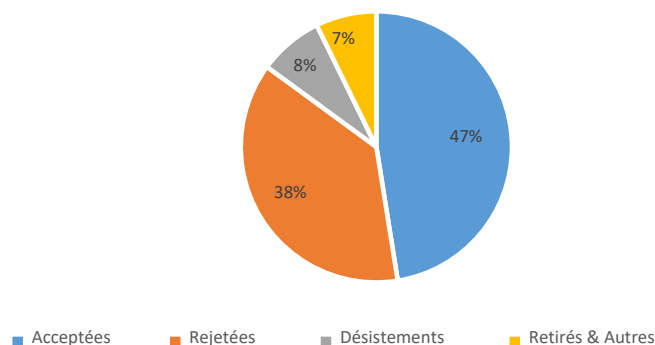
ÉVALUATION INDIVIDUELLE



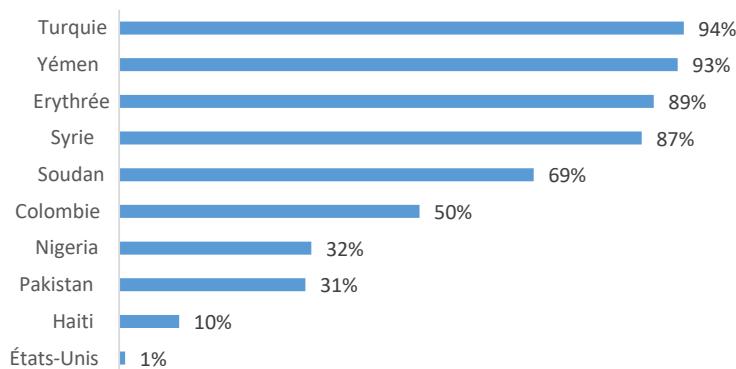
Comme pour toute demande d'asile, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) évalue si les personnes qui ont franchi la frontière de manière irrégulière craignent avec raison d'être persécutées dans leur pays d'origine. Leurs dossiers ne sont pas priorisés par rapport à ceux et celles qui font leurs demandes à un point d'entrée officiel ou dans un bureau intérieur. Le fondement de chaque demande est évalué individuellement.

Depuis la fin juin 2108, 17% de demandeurs d'asile qui ont franchi la frontière de manière irrégulière depuis février 2017 ont eu leur demande finalisée. 47% d'entre eux ont obtenu le statut de réfugié.

DEMANDES D'ASILE FINALISÉES ENTRE FÉV 2017 - JUN 2018 (ARRIVÉES IRRÉGULIÈRES)



TAUX D'ACCEPTATION POUR LES 10 PRINCIPAUX PAYS SOURCES (ARRIVÉES IRRÉGULIÈRES)



MÉCANISMES DE RÉPONSE / PLANS DE CONTINGENCE

Création du Groupe intergouvernemental spécial sur la migration irrégulière pour coordonner les mesures et planifier les contingences opérationnelles.

Augmentation du nombre d'agents de l'AFSC et de la GRC.

Alors que les mesures spéciales mises en place l'année dernière par divers paliers de gouvernement ont été maintenues et bonifiées dans l'éventualité d'un autre afflux, de nouvelles mesures ont été introduites en 2018.

Traitement simplifié et amélioration des conditions d'accueil à la frontière pour recevoir un plus grand nombre de demandeurs d'asile.

Ouverture de nouveaux centres de traitement et de nouveaux centres d'hébergement temporaire dans les villes de destination.

Traitement rapide des demandes de permis de travail afin de minimiser les pressions sur les services sociaux provinciaux.

Campagne de sensibilisation du public visant à lutter contre la désinformation relative au système d'asile canadien parmi les potentiels groupes de demandeurs d'asile.

Augmentation de 50% de la capacité de traitement des demandes d'asile à la CISR.

173,2 millions \$ supplémentaires pour la gestion des migrations irrégulières à la frontière (budget fédéral 2018-2019), dont 74 millions \$ alloués à la CISR pour embaucher 64 nouveaux commissaires.

50 millions \$ pour soutenir les efforts des provinces et des municipalités (Québec, Ontario et Manitoba) à fournir des hébergements temporaires.